



RTL GROUP
Société anonyme
43, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S Luxembourg n° B 10.807

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 19 AVRIL 2017

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Thomas Rabe, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Hendrik Horn et Monsieur Jacques Chareyre assument les fonctions
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Madame Anke Schäferkordt et Monsieur Guillaume
de Posch, administrateur-délégués et les administrateurs présents, à savoir
Messieurs Elmar Heggen, Bernd Hirsch, Jacques Santer, James Singh, et Martin
Taylor.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de
l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et
de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des
actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées à
savoir :

Procès-verbal AGO RTL Group 19.04.2017

- « Recueil Electronique des Sociétés et Associations » du 17 mars 2017 sous la référence RESA 2017 067.8
- « Luxemburger Wort » du 17 mars 2017
- sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 17 mars 2017
- sur le site Internet de la Société depuis le 17 mars 2017,

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 17 mars 2017 aux actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la Date d'Enregistrement ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 199, réunissant 128.365.478 actions disposant du même nombre de voix, soit 82,95% du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus. Sont également suspendus les droits de vote attachés aux 18.256 actions détenues par RTL Group via le programme de liquidité à la Date d'Enregistrement.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises

Procès-verbal AGO RTL Group 19.04.2017

- agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2016
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
 5. Nominations statutaires
 6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans leur discours, les administrateurs-délégués commentent l'évolution de la société au cours de l'exercice 2016 et pendant les premiers mois de l'exercice 2017.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2016

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Votes en faveur de la résolution :	128.349.571
------------------------------------	-------------

Votes contre la résolution :	15.805
------------------------------	--------

Abstentions :	/
---------------	---

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Approbation des comptes consolidés 2016

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Votes en faveur de la résolution : 128.349.571

Votes contre la résolution : 15.805

Abstentions : /

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, décide la distribution d'un dividende final d'un montant brut de EUR 3,00.- par action à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2016, et sur les résultats reportés.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Prime d'émission au 31 décembre 2016	EUR	4.691.802.190.-
Résultats reportés	EUR	70.590.918.-
Bénéfice de l'exercice 2016	EUR	964.392.448.-
Dividende intérimaire décidé le 24 août et mis en paiement le 8 septembre 2016	EUR	<u>- 154.546.891.-</u>
Montant distribuable	EUR	5.572.238.665.-
Dividende final	EUR	- 464.228.418.-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	[519.900.-]
Le solde sera affecté au report à nouveau		

Procès-verbal AGO RTL Group 19.04.2017

(1) A augmenter des actions détenues via le programme de liquidité à l'Ex-date, qui correspond à la date à partir de laquelle l'action se négocie sans bénéficier du dividende c'est-à-dire deux jours avant la date de paiement suivant les modalités d'Euronext.

Le dividende sera mis en paiement le 27 avril 2017 contre remise du coupon numéro 27 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur

pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Votes en faveur de la résolution : 128.364.318

Votes contre la résolution : /

Abstentions : 558

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2016.

Votes en faveur de la résolution : 127.737.495

Votes contre la résolution : 626.681

Abstentions : 1.200

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2016.

Votes en faveur de la résolution : 128.008.268

Votes contre la résolution : 355.350

Abstentions : 1.758

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~/unanimité~~.

Démission d'administrateurs

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Anke Schäferkordt en qualité d'administrateur exécutif et de Monsieur Jacques Santer en qualité d'administrateur non-exécutif à compter de la fin de la présente assemblée générale ordinaire.

Votes en faveur de la résolution : 128.364.476

Votes contre la résolution : 800

Abstentions : 100

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~/unanimité~~.

Désignation d'un administrateur exécutif

L'Assemblée générale décide de désigner comme administrateur exécutif Monsieur Bert Habets, ayant pour adresse professionnelle Mediapark building 16, Sumatrалаan 47, NL-1217 GP Hilversum, en remplacement de Madame Anke Schäferkordt. Cette désignation prend effet immédiatement, pour un mandat de un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2017.

Procès-verbal AGO RTL Group 19.04.2017

Votes en faveur de la résolution : 126.284.477

Votes contre la résolution : 1.808.126

Abstentions : 272.773

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Désignation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif Monsieur Jean-Louis Schiltz, ayant pour adresse professionnelle 2, rue du Fort Reinsheim, L-2419 Luxembourg en remplacement de Monsieur Jacques Santer. Cette désignation prend effet immédiatement, pour un mandat d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Votes en faveur de la résolution : 122.098.438

Votes contre la résolution : 5.975.704

Abstentions : 291.234

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016, le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution : 128.338.578

Votes contre la résolution : 24.840

Abstentions : 1.400

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h38.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires